

# PROMOTION DE CLASSE : CRITERES PRIS EN COMPTE

- **Préambule**

Les promotions de classe des PU-PH se font à 3 niveaux :

- de 2eme classe en 1ère classe
- de 1ere classe en classe exceptionnelle 1er échelon
- de classe exceptionnelle 1er échelon à classe exceptionnelle 2ème échelon

Le nombre de postes disponibles est fixé chaque année par le Ministère. Il est réparti entre les sections du CNU.

Dans la section, la répartition des postes disponibles pour chaque discipline est établie suivant un calcul arithmétique qui tient compte du nombre de postes disponibles, du nombre de promouvables, et de l'historique des promotions, pour assurer le maximum d'équité.

Le nombre de postes est donc très encadré (4 à 5 par an pour la sous-section en le classe, 0 à 2 pour la classe exceptionnelle). Un classement est donc nécessaire.

Chaque année, les Facultés et Universités indiquent aux PU-PH s'ils sont promouvables. Les candidats à une promotion HU doivent alors impérativement remplir leur dossier sur le site Galaxie, onglet «electra». Chaque sous-section classe ses candidats puis la section fait un inter classement entre les disciplines qui la composent (Neurologie, Neurochirurgie, Psychiatrie adultes et enfants, Rééducation fonctionnelle). L'ensemble est soumis à validation finale par le ministère.

- **Accès à la Première Classe :**

Pour l'accès à la première classe, l'évaluation porte particulièrement sur l'enseignement et la recherche, l'activité de soins ayant déjà été évaluée pour l'accès au corps des Professeurs d'université

\* Enseignement:

On doit considérer que l'enseignement effectué dans les différents modules des études médicales, celui dispensé aux étudiants en stage dans les services, aux internes, voire aux infirmières du service fait partie du travail de base.

Critère	Nb max de points
- Enseignements des 1er et 2ème cycles extérieurs à l'UFR	2
- Production de documents pédagogiques	4
- DES et DESC	
coordonnateur interrégional (6)	
régional ( 3)	
participant (1)	6
- Diplômes d'université (DU) et diplômes interuniversitaires (DIU)	8
- Master M2	
Responsable d'un Master (8)	
Participation à des séminaires de Master (4)	8
- Formation médicale continue	4
- EPP	4
- Recommandations de Bonnes Pratiques	3
- Conférences sur invitation en France et à l'étranger	
nationale (0,5)	
internationale (1)	8
- Mission d'enseignement à l'étranger (6mois)	8
- Directeur de Thèses	3
- Cours Nationaux	
Participation (1)	
Organisation (3)	6
- Cours internationaux	
Participation (2)	
Organisation (6)	8
- Développement de nouveaux outils d'enseignement	8
	Total max 80

\* Recherche :

<u>Critère</u>	<u>Nb max de points</u>
- Responsable d'un EPST (Inserm, CNRS, Inra, CEA)	12
- Participation à une thématique de recherche au sein d'un laboratoire labellisé	4
- Encadrement de M2 (1)	
- Encadrement de thésards (2)	10
- Séjours à l'étranger et collaborations internationales (3 mois)	4
- Participation à un PHRC responsable (4)	
participant (2)	20
- Participation à des protocoles de recherche avec financement régional ou national	
promoteur (3)	
investigateur principal (2)	
investigateur associé (1)	15
- Organisation de congrès scientifiques	
nationaux (4)	
Internationaux (8)	20
- Prix et distinctions scientifiques	
nationaux (5)	
internationaux (10)	10
- Brevets (5 / brevet)	25
	Total max 120

Les publications dans des revues à comités de lecture sont prises en compte dans la cotation globale d'évaluation selon la grille d'évaluation identique à celle permettant l'accès au corps des PU-PH avec modulation en fonction du rang d'auteur. Le dernier rang a la même valeur que le premier car il correspond généralement à l'encadrement du travail. Les publications d'un rapport ou de tables rondes des Sociétés de Neurochirurgie donnent lieu à une surcote.

- **Accès à la classe exceptionnelle :**

Pour l'accès à la classe exceptionnelle, on peut considérer comme identique la valeur des candidats dans la mesure où les variables précédentes ont été évaluées comme égales, tout en tenant compte d'éventuels éléments décisifs et nouveaux. Dans ces conditions les travaux d'intérêt général, essentiellement, servent de base au classement.

\* Fonctions d'intérêt général :

Critère	Nb max de points
- Conseil National des Universités	5
- Conseil d'administration, CEVU, Doyen, conseil de Faculté	8
- Chef de Service, de Pole, de Département (le CME est sur la valence hospitalière)	5
- Conseil scientifique, commissions scientifiques spécialisées, DRC...	3
- Participation à des jurys nationaux	2
- Participation à d'autres jurys	2
- Sociétés Savantes	
Président (10)	
Vice-Président (2)	
Trésorier (5)	
Autre poste à responsabilités (3)	10
- Comité de Rédaction de revues	
nationales (coefficient 1)	
internationales (coefficient 2)	
Rédacteur en chef (10)	
Rédacteur adjoint (5)	
Comité de Rédaction (2)	15
- Centre National de Gestion (CNG)	5
- Commission pédagogique nationale des études médicales	10
- Collèges d'enseignement.	
Responsable National (15)	
Inter-régional (10)	
Régional (5)	15
- Agences et autres comités nationaux et internationaux (HAS, Ordre ...)	10
- Syndicat des Neurochirurgiens	10
- Poste à responsabilités au sein du Ministère	10
- Expert auprès des Tribunaux	10
<b>Total max 120</b>	

• **Pondération globale :**

Une grille de cotation globale est en outre proposée pour classer les candidats afin de tenir compte des conditions particulières d'exercice des candidats et de ne négliger aucun aspect de la fonction hospitalo-universitaire. La valeur attribuée à chaque domaine est indiquée et tient compte de l'évolution des critères retenus par le CNU dans le déroulement d'une carrière.

	2ème classe	1ère classe	Classe exceptionnelle
Chirurgie	30%	10%	10%
Publications	30%	30%	10%
Recherche	20%	30%	10%
Enseignement	20%	20%	10%
Activités d'intérêt général	0%	10%	60%